

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 avril 2016

..\*..\*..\*..\*

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-neuf février deux mil seize à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Absents excusés : Carole MONIN donne pouvoir à Jean-Luc NALTET, Philippe VEYLON donne pouvoir à Stéphanie BURDY

Compte rendu de la séance du 29/02/2016 : 1 abstention Sophie MAUCHAND

Secrétaire de séance : Stéphanie BURDY

## 1. DÉLIBÉRATIONS :

- Budget Primitif 2016 :

### Budget Principal

1- Vote des taux d'imposition :

Le Maire présente un état des taux d'imposition pour l'année 2016. Il propose que les taux restent inchangés : adopté à l'unanimité.

2- Vote du budget principal :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : ..... 2 059 878.95€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : ..... 974 401.67€

Dominique GASPAROUX demande à ce que le montant de la ligne de subvention aux associations soit réduite de 10 000€ en raison de la non consommation de la totalité de ce crédit depuis plusieurs années et de transférer 10 000€ supplémentaires en travaux dans les bâtiments.

Adopté :

1 vote contre : Sophie MAUCHAND sur le principe que la préparation du budget devrait prévoir de réunir chaque groupe de travail avant la réunion du comité Finances.

Le Maire explique que les absences répétées de plusieurs membres des groupes de travail ne permettent pas une efficacité optimale de ces réunions.

14 votes pour.

### Budgets annexes

« Bâtiment Le Muguet » :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : ..... 8 034.76€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : ..... 8 011.07€

« Bâtiment Ambulancier » :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : ..... 44 848.61€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : ..... 14 351.30€

« Lotissement Zone Artisanale » :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : ..... 81 587.76€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : ..... 79 587.76€

« Budget d'Assainissement » :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : ..... 160 147.73€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : ..... 112 283.31€

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

- Participation de la commune au budget d'assainissement inscription au compte 657364 du Budget primitif de Fonctionnement : 8 528.00€.

- Vote des subventions :

* CSM Foot.....	<i>selon le nb d'enfants, 15€ par enfant</i>
* CSM Basket.....	<i>selon le nb d'enfants, 15€ par enfant</i>
* U.S.E.P.....	<i>selon le nb d'enfants, 15€ par enfant</i>
* Coopérative scolaire .....	<i>selon le nb d'enfants, 15€ par enfant</i>
* MERVANS Musique.....	<i>selon le nb d'enfants, 15€ par enfant</i>
* Association JONQUILLE.....	100.00€
* Ecomusée de la Bresse.....	50.00€
* Mission locale .....	150.00€
* Jeunes Sapeurs-Pompiers.....	225.00€

Proposition d'attribuer :

\* une subvention exceptionnelle à l'occasion de la remise en route de l'association des commerçants d'un montant de 100.00€ (Marylène PERRAUT ne prend pas part au vote)

\* une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'association Comité d'Action pour l'organisation de la foire d'automne,

\* une subvention exceptionnelle de 8 000€ à l'association M.I.A.M. pour l'organisation de son festival musical.

Sur présentation de projets chiffrés et après étude, des aides ponctuelles pourront être occasionnellement accordées aux associations qui en feront la demande.

Les élus membre du bureau d'une association n'ont pas pris part à la délibération.

Adopté à l'unanimité

- Création d'emplois d'été pour les jeunes.  
1 emploi pour le mois de juillet, 1 emploi pour le mois d'août soit du 4 juillet au 26 août
- Transport scolaire  
Le marché concernant le transport scolaire doit être passé selon une procédure adaptée. Aussi, il est nécessaire de créer une Commission d'ouverture des plis et analyse des offres.

Sont élus à l'unanimité :

Présidente : Françoise PUGEAUT

Membres titulaires : Marylène PERRAUT, Maryse TILLIER, Nicole BOUCHARD

Membres suppléants : Dominique GASPAROUX, Agnès PASQUIER, Jérôme FRANCOIS

- Le Maire rappelle que le projet de mise en accessibilité de la mairie prévoit l'aménagement d'une nouvelle salle de Conseil municipal en lieu et place de l'ancienne salle de tri de La Poste. Il rappelle également que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement au sujet du projet de Maison de Services Au Public porté par La Poste.

Aussi, le Maire propose d'accepter la signature d'un nouveau bail de location prenant en compte les nouvelles activités de La Poste dans les locaux de la mairie et la reprise de surface par la Commune afin de pouvoir aménager et utiliser les locaux anciennement loués par La Poste.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer et de se prononcer sur le nouveau bail de location : bail de neuf ans résiliable par période triennale qui fixe notamment la surface utile locative à 79m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 4 garages, un prix de location annuelle de 4 000.00€ H.T. payable trimestriellement d'avance, indexé selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC). Ce bail autorise La Poste à mettre à disposition partielle d'un ou plusieurs opérateurs publics ou privés une partie des locaux loués dans le cadre de son activité de Maison de Services Au Public. Adopté à l'unanimité.

- Mme VIDOT, psychologue, a demandé de louer le local du bâtiment de la Mutualité à compter du 1er juin 2016 et pour une durée d'un an en concluant un bail précaire. Le Maire propose d'accepter un bail précaire d'un an pour un loyer mensuel de 60 euros et hors charges, payable mensuellement à terme échu, le dernier jour de chaque mois, pour deux jours d'occupation par semaine. Le premier paiement aura lieu le 30 juin 2016. Adopté à l'unanimité.
- Le Maire rappelle que l'entretien du matériel de protection contre l'incendie est à la charge des communes. Il informe l'assemblée d'une proposition de la SAUR concernant l'assistance technique de base pour un montant de 47€ H.T. par poteau soit un montant total TTC de 2 368€ pour 42 poteaux. Le contrat est d'une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Adopté à l'unanimité.
- Décisions prises par le Maire par délégation :
  - \* DIA pour le 2 rue de la Goule et rue de l'Eglise Ouest  
propriétaire : Monsieur Bernard LEBRUN  
parcelles : section AI N° 291 et 293 contenance : 433m<sup>2</sup>.  
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
  - \* DIA pour le 9 rue du Pré Devant  
propriétaire : OPAC DE SAONE ET LOIRE  
parcelle : section AI N° 371  
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
  - \* DIA pour le 24 Hameau de la Tuilerie  
propriétaires : Messieurs Jean-Pierre Marcel DAUPHIN et Jean-Claude DAUPHIN  
parcelles : section AL N° 21 et 22 contenance : 1 519m<sup>2</sup>.  
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
  - \* Acceptation d'indemnités de sinistre :  
Remboursement suite au sinistre « Local dentiste : dégât des eaux » d'un montant de 3 243.60 euros reçu le 21/03/2016

## **2. Divers comptes rendus**

- Voirie : la desserte de Charmois a été refaite.
- Communication et culture : Le bulletin municipal devrait être livré en mairie fin avril.
- Ecole : L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2016 est en augmentation pour atteindre 184 élèves. Suite à la fermeture d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans le Louhannais, des discussions sont en cours avec l'Education Nationale pour une éventuelle ouverture de classe ULIS à MERVANS. Il s'agit d'un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap accueillant une douzaine d'élèves par classe.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

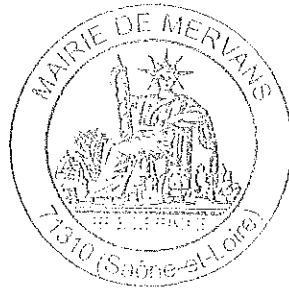
Avancement du Schéma Directeur d'Assainissement : prochaine réunion : jeudi 26 mai 2016 à 14h00

Le contrat d'avenir de Maxime MARTIN a pris fin le 31 mars. Il travaille en contrat de remplacement par l'intermédiaire du CDG71 pendant l'absence de Bernard PRINCE. Olivier PICARD occupera le poste d'agent d'entretien des bâtiments et espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 en contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps partiel (20 heures par semaine).

Demande d'emplacement sur le marché déposée par un éleveur souhaitant vendre des fromages de chèvre. L'assemblée se prononce défavorablement étant donné que le marché accueille déjà plusieurs fromagers en tant qu'abonnés réguliers.

La séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance,  
Stéphanie BURDY



Le Maire,  
Jean-Luc NALTET

